

RAPPORT DE  
TRANSPARENCE

2023



# **RAPPORT DE TRANSPARENCE 2023**

(données mises à jour le 18 janvier 2024)

## **Table des matières**

1. Introduction
2. Structure juridique, capital et actionnariat
3. Réseau « DGST » - dispositions juridiques et structurelles
4. Description de la structure de gouvernance du réseau
5. Système interne de contrôle qualité
6. Contrôle de qualité organisé par l'Institut des Réviseurs d'entreprises
7. O.I.P., Intercommunales et SLSP pour lesquels le cabinet a effectué le contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé
8. Politique d'indépendance du cabinet et confirmation d'une vérification interne
9. Politique en matière de formation continue
10. Informations financières
11. Informations sur les bases de rémunération des actionnaires

## **1. Introduction**

Le présent rapport contient des informations relatives au cabinet qui exerce un contrôle auprès d'O.I.P. (Organismes d'Intérêt Public), d'Intercommunales et de S.L.S.P. (Sociétés de Logement de Service Public), mais également des informations portant sur l'alliance à laquelle ce cabinet appartient.

## **2. Structure juridique, capital et actionariat**

Les cabinets de révision qui exercent des mandats de contrôle auprès d'O.I.P. (Organismes d'Intérêt Public), d'Intercommunales et de S.L.S.P. (Sociétés de Logement de Service Public), sont la SRL « DGST & Partners, réviseurs d'entreprises – bedrijfsrevisoren », au capital social de 224.643,23 €. Ce cabinet est inscrit au registre public des réviseurs d'entreprises sous le numéro B00288 et à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0458.736.952 et la SRL VMD Réviseurs d'entreprises à l'apport social de 6.200 €. Ce cabinet est inscrit au registre public des réviseurs d'entreprises sous le numéro B01008 et à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0720.918.054.

Il est cependant plus pertinent, pour l'information du lecteur, de décrire le réseau DGST, auquel les cabinets appartiennent. DGST est une société de droit commun rassemblant 12 réviseurs d'entreprises personnes physiques et leurs cabinets de révision.

## **3. Réseau « DGST » - dispositions juridiques et structurelles**

### ***Structure***

Le réseau DGST a son siège à Watermael-Boitsfort et est réparti sur plusieurs sites d'activités (Bruxelles, Liberchies, Namur, Verviers et Liège) afin d'offrir à ses clients un service personnalisé et de proximité qui assure une disponibilité permanente d'interlocuteurs de qualités.

### ***Description du réseau***

Le réseau, à travers ses membres (réviseurs d'entreprises personnes physiques et cabinets de révision), assiste également les entreprises, les associations et les particuliers dans des domaines tels que la fiscalité, la restructuration de sociétés ou d'activités, la gestion, le contrôle interne et l'organisation administrative. DGST offre également ses services d'audit ou de conseil dans des matières spécifiques telles que la consolidation ou les normes IAS/IFRS.

### ***Positionnement***

Au niveau international, DGST est membre de l'alliance internationale Geneva Group International ([www.ggi.com](http://www.ggi.com)) présente dans le monde entier, ce qui lui permet d'entretenir des relations privilégiées avec des professionnels notamment en Europe, en Asie, en Afrique et aux Etats-Unis afin de pouvoir aider ses clients désireux d'étendre leurs activités à l'étranger.

## **4. Description de la structure de gouvernance du réseau DGST**

### ***L'Assemblée plénière des Actionnaires***

Cet organe regroupe tous les Actionnaires de DGST. La liste complète des Actionnaires de DGST peut être consultée sur le site web de DGST : [www.dgst.be](http://www.dgst.be).

L'Assemblée plénière se prononce sur toutes les décisions structurelles et stratégiques fondamentales pour le réseau : modification des statuts, nominations, approbation des comptes et budgets, agrégation et exclusion d'Actionnaires.

### ***Le Comité de Direction***

Le Comité de Direction est composé de quatre membres. Il définit les orientations stratégiques du réseau, assure le suivi de la gestion, prépare les décisions à prendre par l'Assemblée et assure l'exécution des décisions.

### ***Le Comité « Qualité »***

Ce Comité est composé de quelques Actionnaires et est compétent pour les matières touchant à la méthodologie de révision ainsi qu'à la gestion du risque, y compris en matière de prévention de lutte

contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et de la qualité au sein du cabinet. Il rapporte au Comité de Direction. Il contribue à la rédaction et la mise à jour du manuel de qualité interne de DGST.

### **Autres éléments de gouvernance**

Outre les diverses normes professionnelles et autres qui s'appliquent au sein de DGST, un Code des Actionnaires et une Charte ont été adoptés.

## **5. Système interne de contrôle qualité et déclaration**

Le comité Qualité susmentionné, compétent pour les matières touchant à la méthodologie de révision, à la gestion du risque et à la qualité, contribue également à rédiger le Manuel des procédures relatives à la qualité, lequel a été établi en conformité avec la norme ISQC1 (Quality control for firms that perform audits and reviews of historical financial information, and other assurance and related services engagements). Depuis le 15 décembre 2023, un système de gestion de la qualité au niveau des cabinets du réseau, (ISQM1) et des missions (ISA 220), ainsi qu'un système de revue de la qualité des missions sont mis en œuvre au sein du réseau dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme ISQM. Cette mise en œuvre s'effectue avec l'aide d'un logiciel qualité intégré.

Ce comité rapporte au Comité de Direction et est chargé de transmettre chaque année à l'Assemblée un rapport et des recommandations pour l'amélioration continue de la qualité.

Régulièrement tous les réviseurs du cabinet sont contrôlés. Une classification des risques est effectuée par chacun des réviseurs. Dans certains cas, une revue interne de certains dossiers d'audit a posteriori (avant signature du rapport d'audit), est organisée.

L'organe d'administration du cabinet DGST & Partners confirme que le système interne de contrôle de qualité fonctionne efficacement.

## **6. Contrôle de qualité organisé par le Collège de Supervision des réviseurs d'entreprises.**

Le contrôle qualité du Cabinet est assuré par le Collège de Supervision des réviseurs d'entreprises (CSR) suite règlement européen 537/2015, à la directive européenne 2014/56 et la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises.

Il est l'autorité compétente, au sens de la législation européenne pour la supervision des réviseurs d'entreprises. Il est totalement indépendant de la profession et a pour mission de veiller, dans l'intérêt général, au respect des dispositions de la loi du 7 décembre 2016 et de ses Arrêtés d'exécution. Tous les réviseurs d'entreprises et cabinets de révision, membres de DGST, font périodiquement l'objet d'un contrôle de qualité effectué le CSR.

Le dernier contrôle de qualité effectué par le CSR auquel DGST a été soumis date de novembre 2020.

## **7. O.I.P., Intercommunales et SLSP pour lesquels le cabinet a effectué le contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé**

Les O.I.P. (Organismes d'Intérêt Public), Intercommunales et SLSP (Sociétés de Logement de Service Public) pour lesquels DGST exerçait ou exerce la fonction de commissaire au cours de l'exercice écoulé et présent sont les suivants :

- CESE Wallonie (0216.754.517)
- A.I.E.S.H. (0201.712.587)
- R.E.W. (0644.638.937)
- IGRETEC (0201.741.786)
- CENEO (0201.645.281)
- LE HOME OUGREEN (0403.957.587)
- BELEXPO (0684.768.827)

- LA MAISON DES HOMMES (0403.964.715)
- PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST (0475.273.274)
- PORT AUTONOME DE NAMUR (0218.569.902)
- SCRL TRANS&WALL (0739.943.615)
- SLRB LOG'IRIS (0403.357.375)
- SLRB LE FOYER SCHAERBEEKOIS (0401.962.555)
- SCRL FOYER DU SUD (0403.357.771)
- SCRL EN BORD DE SOIGNES (0401.967.406)
- INTERCOMMUNALE BATAILLE DE WATERLOO 1815 (0260.389.075)
- BINHOME SCRL (0403.357.573)
- ISSeP (0241.530.493)
- NEOMANSIO (246.905.085)
- INTRADEL (0219.511.295)
- IGIL (0262.052.032)
- LA MAISON LIEGEOISE (0402.416.772)
- LES HABITATIONS SOCIALES DE SAINT NICOLAS (0403.978.670)
- MEUSE CONDROZ LOGEMENT (0401.454.096)
- LE FOYER LAEKENOIS (0403.357.672)
- LA SOCIETE DU LOGEMENT DE GRACE-HOLLOGNE (0406.050.512)
- LE LOGIS CHETELETAIN (0405.631.630)
- LE CONFORT MOSAN (0404.404.381)
- OURTHE AMBLEVE LOGEMENT (0403.971.247)
- HABITAT SOLIDAIRE DE HESBAYE (0401.455.680)

## **8. Politique d'indépendance du cabinet et confirmation d'une vérification interne**

### ***Déclaration et principes généraux***

Nous déclarons que dans le cadre de l'exercice de ses missions de contrôle, le cabinet VMD Réviseur d'entreprises respecte les règles d'indépendance et qu'une vérification interne de ces exigences d'indépendance est effectuée.

De manière générale, les règles d'indépendance en vigueur au sein de notre réseau tiennent compte, d'une part, des dispositions légales applicables en Belgique ainsi que des normes édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relatives à certains aspects liés à l'indépendance du commissaire. Elles couvrent les aspects liés à la fourniture de services par le commissaire et par son réseau aux entités contrôlées ainsi que les aspects liés aux liens personnels, financiers et professionnels vis-à-vis de ces mêmes entités.

### ***Procédures d'indépendance***

Le réseau DGST organise une base de données globale des mandats de commissaire permettant d'avoir une vision d'ensemble des mandats et de leurs commissaires, afin d'éviter, notamment, tout conflit d'intérêt. Chaque actionnaire est tenu de veiller à faire état de ses mandats régulièrement. Chaque actionnaire confirme également annuellement l'absence de problèmes d'indépendance par rapport aux mandats exercés au sein du réseau.

### ***Séparation des activités***

La politique d'indépendance de DGST passe en premier lieu par le choix de ne pratiquer, au niveau de DGST et de la plupart de ses membres, que des missions révisorales ou de conseil et de ne pas pratiquer d'activités fiduciaires traditionnelles de tenue de comptabilité et d'établissement des déclarations TVA et fiscales.

### ***Acceptation de nouvelles missions***

Le commissaire qui envisage d'accepter une nouvelle mission est tenu de s'assurer que la mission envisagée n'enfreint pas les règles d'indépendance ni n'est l'objet d'un conflit d'intérêts, et de la refuser le cas échéant.

## **9. Politique en matière de formation continue**

### **Formation**

La norme de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relative à la formation continue prévoit que les réviseurs d'entreprises doivent consacrer au moins 40 heures effectives par an, à atteindre sur une période de trois ans moyennant un minimum de 20 heures par an, aux activités contribuant à leur développement professionnel continu par l'amélioration de leurs connaissances professionnelles.

### **Domaines**

DGST encourage les réviseurs actionnaires à parfaire leur formation dans les domaines qui concernent directement les missions qu'ils exercent, par exemple :

- le contrôle (en ce compris les normes ISA)
- la déontologie
- la comptabilité, en ce compris la consolidation
- le droit (droit des sociétés, droit des associations, droit fiscal, etc.)

Les réviseurs DGST se forment également de façon permanente dans des domaines généraux comme l'informatique, le management, la communication, l'économie d'entreprise, les relations sociales.

### **Séminaires**

DGST propose un séminaire annuel d'information auquel les réviseurs actionnaires sont invités à prendre part activement. DGST organise également des séminaires internes destinés aux actionnaires et au personnel. Ces séminaires sont reconnus par l'IRE et l'ITAA. La formation continue est également assurée par le biais de journées d'études organisées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, de séminaires organisés par des universités, établissements d'enseignement supérieur, associations ou professionnels de la formation, préparation de cours, conférences et publications techniques, participation à des congrès et des commissions techniques.

### **Publications**

Les réviseurs DGST publient également des articles informatifs qui s'adressent tant aux actionnaires qu'aux professionnels du droit et des chiffres.

### **Formation personnelle et ressources**

Enfin, DGST encourage également la formation individuelle par la lecture et l'étude personnelle. A cet effet, le cabinet met à disposition des réviseurs actionnaires une bibliothèque d'ouvrages spécialisés dans des matières comme le droit des affaires, les comptes annuels des entreprises et des associations, les responsables des dirigeants d'entreprises et d'associations, la consolidation, les marchés financiers, etc.

### **Participations à des comités**

Un certain nombre des actionnaires font également partie de comités au sein de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, ce qui leur permet non seulement de prendre connaissance des dernières évolutions de la profession, mais également d'en faire part aux autres actionnaires. Un actionnaire est également représentant de notre alliance internationale GGI auprès de l'European Group of International Accounting Networks and Associations ([www.egian.eu](http://www.egian.eu)), ce qui permet d'avoir aussi une vision des bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres pays.

### **Activités académiques**

Plus de la moitié des actionnaires dispensent ou ont dispensé des cours dans des universités, des établissements d'enseignement supérieur ou des institutions professionnelles, ce qui leur permet également d'évoluer dans des milieux enrichissants du point de vue de leurs connaissances techniques et sociales.

## **10. Informations financières reflétant l'importance du cabinet et de son réseau en Belgique**

Pour les informations financières, nous invitons les lecteurs à consulter les informations détaillées publiées annuellement par les cabinets de révision membres de DGST sur le site de la Banque Nationale de Belgique, à la rubrique Centrale des Bilans. L'adresse du site est la suivante : [www.bnb.be](http://www.bnb.be). Globalement, les membres du réseau DGST réalisent la majorité du chiffre d'affaires du réseau en honoraires perçus pour le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

## **11. Informations sur les bases de rémunération des actionnaires**

Les actionnaires sont rémunérés en fonction de l'importance des missions effectuées et de la partie de ces missions qu'ils assument personnellement.

Fait à Liège, le 18 janvier 2024,

Pour la SRL VMD Réviseurs d'entreprises, membre du réseau DGST



Olivier DEFLANDRE, Réviseur d'entreprises- Associé et administrateur unique